

l'enseignement de LA SCIENCE POLITIQUE dans les collèges du québec

par Gérard LORIoT
et Tran QUANG BA*

Il a semblé utile aux auteurs de souligner que le texte qui suit constitue la suite logique du colloque d'Ottawa, tenu dans le cadre du Congrès Annuel de l'ACFAS en octobre 1972. Ce colloque était la première rencontre formelle entre les professeurs de science politique des deux principaux niveaux d'enseignement de la discipline au Québec, soit le Collège et l'Université.

Les politicologues qui avaient participé à la discussion durant la journée du 13 octobre avaient été unanimement d'avis que la «situation de l'enseignement de la science politique dans les CEGEP» était intéressante et qu'elle méritait des prolongements concrets.

Par la suite, les auteurs de ce texte, intimement liés par leur profession et par leurs fonctions passées et présentes à l'enseignement de la politi-

que dans les collèges du Québec, se sont proposés de fournir aux congressistes de l'Association internationale de science politique (en août 1973), un document exhaustif et critique de la situation.

Ce travail contient non seulement des données précises sur la situation passée et présente, mais aussi les perspectives d'avenir de la science politique au niveau collégial, et c'est pourquoi nous le présentons aujourd'hui aux lecteurs de *Prospectives*.

Pour fins de clarté, les auteurs de ce travail ont divisé leur texte en quatre parties principales. La première partie traitera brièvement de l'histoire de l'enseignement de la discipline dans les collèges du Québec durant les dix dernières années. La seconde partie sera consacrée à la description de la situation actuelle de la science politique aux niveaux du personnel enseignant, des étudiants, des cours et des «programmes». Il sera alors question d'analyse comparative avec les autres disciplines enseignées au niveau collégial. La troisième partie traitera des problèmes concernant la profession ainsi que des relations avec les autres disciplines et niveaux d'enseignement. Les causes et l'importance relative de ces problèmes seront

* Gérard Lorient est professeur au CEGEP de Valleyfield. Il fut coordonnateur en 1971-1972 du comité de science politique de la DGEC du ministère de l'Éducation du Québec et membre de la Commission Roquet sur les cours obligatoires au CEGEP. Tran Quang Ba est professeur au CEGEP Régional Bourchemin et directeur du département des sciences humaines (campus Sorel-Tracy). Il est coordonnateur du comité de science politique depuis 1972.

analysées en profondeur, permettant ainsi aux auteurs de dégager les ébauches de solutions ainsi que les perspectives d'avenir, dans une quatrième et dernière partie.

Les auteurs tiennent à rappeler que les opinions qui seront émises en conclusion le sont à titre personnel, même si les fonctions de coordonnateur du Comité de science politique de la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation du Québec leur ont permis de jouer un rôle actif dans le développement de la discipline.

Historique

L'examen de la situation de l'enseignement de la science politique dans les collèges du Québec, au cours des dix dernières années, nous révèle trois étapes marquantes dans son évolution.

La première étape couvre les années 1963-1967 inclusivement. A cette époque, une dizaine de collèges privés, tels Jean-de-Brébeuf, Sainte-Marie, Mont Saint-Louis, Séminaire de Saint-Hyacinthe, etc., donnaient aux étudiants des deux dernières années du cours classique deux cours de science politique intitulés: «Introduction à l'étude des institutions politiques» et «Introduction à l'histoire des relations internationales».

Les deux cours en question comprenaient quatre-vingt-dix heures d'enseignement, réparties également en deux sessions. Le premier cours se consacrait essentiellement à l'étude des institutions politiques étrangères avec une trentaine d'heures réservées à l'étude des institutions québécoises et canadiennes. L'approche utilisée par les professeurs était essentiellement juridique¹, du type droit constitutionnel, laissant peu de place à l'analyse politique thématique par exemple. Le deuxième cours se consacrait à l'étude historique des problèmes internationaux depuis 1870, laissant peu de place à une analyse sociologique des événements internationaux contemporains.

L'enseignement de ces deux cours relevait de la responsabilité régionale des facultés des Arts de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Cette situation expliquait l'absence d'une coordination provinciale ainsi que la faiblesse relative

d'un enseignement de la science politique donné par peu de politicologues de formation, mais par beaucoup de juristes et d'historiens.

La deuxième étape recouvre inclusivement les années 1968-1969. Elle correspond à la période d'implantation d'un nouveau système d'éducation de niveau collégial au Québec avec la création en 1967 d'une douzaine de collèges d'enseignement général et professionnel par le ministère de l'Éducation de la province².

Devant cette situation nouvelle, les représentants des départements de science politique du Québec³, sur invitation du Ministère, se réunissaient à Saint-Hyacinthe pour mettre sur pied un «programme» destiné à fournir des éléments de connaissance politique aux étudiants du niveau collégial du Québec. Ce programme comprenait quatre cours de quarante-cinq heures chacun, intitulés, «Introduction à la vie politique», «Les idées politiques», «Les institutions politiques canadiennes» et «Introduction à l'étude des relations internationales». Ce «programme» fut immédiatement mis en application, la plupart du temps de façon partielle, dans la majorité des CEGEP de la province.

La responsabilité de l'enseignement de la science politique relevait du ministère de l'Éducation, qui avait nommé un coordonnateur pour s'occuper des problèmes «techniques». Malheureusement, le coordonnateur en question non seulement n'avait pas une formation en science politique, mais il devait aussi s'occuper d'autres disciplines, telles l'histoire, la géographie, etc. La situation était donc fort confuse durant ces deux années, surtout que les collèges privés, de leur côté, continuaient à dispenser des cours de politique selon l'ancien «programme» et relevaient toujours des facultés des Arts.

Dès la création des CEGEP, l'enseignement de la science politique apparaît donc comme peu structuré. La situation était d'autant plus grave que les délégués des CEGEP au comité provincial de science politique, en l'occurrence les chefs de départements des sciences sociales ou des sciences humaines des collèges, n'étaient pas toujours

1. Le manuel le plus utilisé à l'époque était le livre de Maurice Duverger, *Institutions politiques et droit constitutionnel*.

2. Mieux connus actuellement sous le sigle: CEGEP.

3. Les universités Laval, Bishop, McGill et de Montréal étaient représentées chacune par un professeur.

des politicologues de formation. Les sociologues, les économistes, les historiens et les géographes étaient peu aptes et peu intéressés à résoudre les problèmes de la discipline. Cette situation aura, nous le verrons plus loin, des conséquences fâcheuses sur le développement de la science politique.

La troisième étape couvre inclusivement les années 1969-1974. Plusieurs faits nouveaux et intéressants sont apparus durant cette période. D'abord et surtout, le ministère de l'Éducation, voyant les inconvénients majeurs de la période précédente, décidait de nommer un politicologue de profession comme coordonnateur du Comité de Science Politique⁴. Il y eut, de plus, l'augmentation rapide du nombre de CEGEP dans lesquels la discipline était enseignée; ce nombre est passé de vingt-deux en 1969 à vingt-sept en 1970, pour atteindre le chiffre actuel de trente-trois. Il y eut enfin le fait que les délégués des CEGEP au comité de coordination provinciale furent presque tous des professeurs de politique de formation.

Tous ces faits nouveaux ont permis à l'enseignement de la science politique de faire des progrès substantiels. D'abord les politicologues sont plus intéressés à la situation de cet enseignement tout en étant un peu plus aptes à résoudre ses problèmes, qui sont nombreux.

Le problème le plus important, celui auquel tous les autres problèmes sont rattachés, c'est la prise de conscience générale chez les professeurs de politique des CEGEP de l'existence de nombreuses faiblesses dans leur enseignement. Il leur apparaît d'abord que les cours, créés rapidement en 1968, ne répondent plus aux besoins des étudiants et de l'enseignement collégial. La révision du programme initial s'effectue progressivement dès 1970 avec le remplacement du cours «Introduction à la fonction publique» par celui d'«Introduction à l'administration publique». De plus, le cours sur le Canada et le Québec ainsi que le cours sur les relations internationales seront doublés en importance, pouvant officiellement être divisés en deux parties de quarante-cinq heures chacune.

Il leur apparaît ensuite que l'enseignement de la discipline, considéré initialement comme un tra-

vail provisoire ou même occasionnel⁵ dans la période précédente était révolu et que le corps professoral devenait plus stable et plus qualifié.

Il leur apparaît aussi que la science politique joue le rôle de parent pauvre par rapport aux autres disciplines, telles la sociologie, l'économie, la psychologie, pour ne pas dire la philosophie, qui ont su prendre une place prépondérante, dès la création des CEGEP, aux dépens de la politique.

Il leur apparaît enfin que l'enseignement de la discipline au niveau collégial est relativement, sinon totalement, isolé. Isolement par rapport à l'enseignement universitaire d'abord, mais aussi isolement sur le plan des subventions de recherches (donc des publications); isolement enfin dans le domaine des instruments de travail. L'exemple le plus frappant peut-être de ce que nous pouvons qualifier de «sous-développement» de l'enseignement de la science politique au niveau collégial est la question des *manuels*: alors que la sociologie et la science économique disposent de plusieurs manuels québécois d'enseignement en langue française, la discipline ne dispose pas d'un seul volume qui soit acceptable pour le cours «Introduction à la vie politique», cours suivi par environ cinq mille étudiants par année! Un recensement effectué en décembre-janvier 1972-1973⁶ a révélé que si moins de quinze pour cent des professeurs employaient le même manuel pour ce cours, tous sont d'avis qu'un manuel correspondant aux besoins des étudiants québécois doit être rédigé très prochainement.

La situation actuelle

Trente-trois CEGEP⁷ et une demi-douzaine de collèges privés fournissent actuellement un enseignement de la science politique dans la province de Québec. Cet enseignement requiert environ les services de soixante-dix professeurs, dont quelques-uns seulement à temps partiel. Il apparaît

5. En 1967-1968, la plupart des professeurs étudiaient au troisième cycle ou complétaient leur thèse de maîtrise; ils attendaient en même temps un emploi, soit dans la fonction publique fédérale ou provinciale, soit dans l'administration des nombreux CEGEP en création.

6. A partir des plans d'études fournis par les professeurs des CEGEP et des collèges privés.

7. Trois de ces CEGEP sont régionaux: Bourchemin, Champlain et Saguenay-Lac St-Jean.

4. M. Gérald Bélanger, du CEGEP Vieux-Montréal, fut coordonnateur de 1969 à 1971.

donc que le secteur collégial est l'un des plus grands employeurs de politicologues dans la province de Québec.

La grande majorité des professeurs de ce niveau détiennent un diplôme du deuxième cycle tandis que la minorité est composée de professeurs qui sont à rédiger leurs thèses de maîtrise ou de doctorat. Le corps professoral de science politique du niveau collégial est donc hautement spécialisé; la moyenne de l'expérience est de plus de trois ans. Le corps professoral se compare favorablement à celui des autres disciplines telles la sociologie, l'économie ou la psychologie.

Sur le plan quantitatif cependant, les politicologues sont relativement peu nombreux: deux fois moins que les économistes et les psychologues, trois fois moins nombreux que les sociologues-anthropologues⁸. Cette faiblesse numérique des politicologues reflète assez bien le «sous-développement» de l'enseignement de la science politique dans les collèges au Québec. Les causes en sont multiples. Elles relèvent à la fois des circonstances historiques, mais aussi des structures de l'enseignement collégial et des hommes⁹.

Quant au «programme» de science politique offert actuellement dans les CEGEP, ce n'est un «programme» que de façon accidentelle, seuls deux collèges¹⁰ au Québec offrant, à notre connaissance, tous les cours inscrits dans les cahiers de l'enseignement collégial¹¹. Dans la réalité, seuls trois cours sont donnés par la majorité des collèges. Ils sont, par ordre d'importance décroissante: «Introduction à la vie politique», «Systèmes politiques du Québec et du Canada» et «Introduction à l'étude des relations internationales».

Quant à la clientèle étudiante, elle comprend environ quinze mille cours-élèves par année chez les étudiants réguliers à plein temps. Avec l'éducation permanente, la clientèle totale serait d'environ dix-huit mille cours-élèves. Il est à noter d'abord que ces étudiants suivent en moyenne deux cours de politique durant leur passage au collège. Il est à noter ensuite que moins de cinq pour cent des étudiants ont l'intention de continuer leurs études universitaires en science politique.

La clientèle des étudiants en politique dans les collèges a donc des motivations fortement diversifiées. La plupart de ceux qui suivent les cours de la discipline se destinent au droit, aux sciences humaines et quelques-uns aux arts et lettres et aux sciences exactes. Cette caractéristique rend l'enseignement de la science politique très intéressant sur le plan pédagogique. Cependant, l'absence d'une certaine homogénéité rend difficile l'enseignement de la politique sur le plan du contenu des cours. La conséquence immédiate, visible, de cette diversité de motivations c'est la course, dans certaines disciplines, à la création de cours «populaires»¹² et de «cours de services»¹³ destinés à de petites clientèles étudiantes spécifiques (exemple: cours de politique en assistance sociale).

La situation générale actuelle de l'enseignement de la science politique dans les collèges du Québec nous semble assez bonne dans l'ensemble. Par rapport à d'autres disciplines, elle est cependant la moins développée, exception faite de l'anthropologie. Le tableau comparatif¹⁴ qui suit à la page 191 est assez révélateur à cet égard.

8. Les professeurs de ces deux disciplines sont regroupés dans un même comité de la coordination provinciale de la DGEC. Toutefois, très peu de cours d'anthropologie se donnent au niveau collégial actuellement.

9. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces causes un peu plus loin.

10. Les collèges de Dawson et de Thetford Mines. Cette situation privilégiée relève des ententes locales et ne reflète pas la situation générale, au niveau de la province.

11. Les cahiers de l'enseignement collégial, publiés annuellement par le ministère de l'Éducation, contiennent tous les cours pouvant être enseignés dans les collèges de la province. Les comités de coordination sont responsables de la définition des objectifs, du contenu, de la méthodologie et de la bibliographie de chacun des cours qui y sont inscrits.

12. Comme exemple de cours «populaires», nous avons tous les cours qui commencent ou terminent leur titre avec le concept de sexualité.

13. En 1972-1973, philosophie, psychologie et sociologie offrent respectivement vingt-quatre et dix-huit cours aux étudiants des collèges. Science politique a huit cours dans son «programme».

14. Tableau cumulatif des données contenues dans:

— *Coordination des programmes 1972-1973*;

— *Cahiers de l'enseignement collégial*, du ministère de l'Éducation du Québec. L'estimation du nombre moyen de professeurs de chaque discipline par CEGEP vient de la DGEC.

matières	nombre de cegep	nombre de cours-programme	nombre de profs en moyenne
sociologie & anthropologie	34	18	6
économie	36	7	4
histoire	37	16	3
psychologie	36	18	4
science politique	33	8	2 +

Cependant, au-delà des données statistiques, l'analyse de la situation réelle de notre discipline nous révèle en plus l'existence de nombreux problèmes importants, sinon graves, qu'il nous faut cerner de plus près pour espérer trouver des indices de solutions dans un avenir proche.

Les problèmes

Les professeurs de science politique du niveau collégial au Québec doivent faire face à trois grands problèmes. Ces problèmes forment un tout même si nous allons les présenter un par un pour mieux en cerner les causes.

Le premier problème c'est ce que nous appelons le «*dilemme personnel*». Plus précisément, le professeur de science politique au collégial est «écartelé» entre plusieurs éventualités. Il peut songer à faire carrière dans l'enseignement à ce niveau; il peut aussi poursuivre, dans des conditions difficiles¹⁵, ses études dans l'espoir d'entrer un jour dans l'enseignement supérieur; il peut encore penser entrer dans la fonction publique fédérale ou provinciale; il peut enfin essayer de travailler dans le secteur privé ou dans l'administration parapublique.

Toutes ces possibilités font que le professeur de science politique est continuellement en «attente». Les causes de cette situation sont multiples. La première cause c'est que la formation universitaire en science politique ne prévoit pas une perspective de carrière dans l'enseignement collégial. La conséquence immédiate, c'est que le jeune diplômé ne se sent pas particulièrement

motivé, ni peut-être apte, à devenir professeur dans un CEGEP. Il peut accepter un tel poste, lorsqu'il y en a de disponible, lorsque sa candidature a été refusée ailleurs. Après quelques années de travail à ce niveau, il acceptera plus ou moins de rester dans l'enseignement collégial; surtout dans la mesure où il voit ses demandes à d'autres postes rencontrer des refus répétés.

La deuxième cause, c'est l'absence d'une véritable perspective de carrière dans l'enseignement collégial. Le décret tenant lieu de convention collective contenu dans l'arrêté-en-conseil du 15 décembre 1972¹⁶ ne concède que quelques garanties relatives au professeur qui a acquis sa permanence après la deuxième année d'enseignement à *plein temps* dans un même collège. La garantie principale porte sur le réengagement prioritaire du professeur permanent. Cependant, le même professeur peut être mis en disponibilité lorsqu'il n'y a pas «clientèle» suffisante. Il est donc vulnérable dans les petits CEGEP où le nombre d'étudiants n'est pas toujours suffisant pour garantir une pleine charge. De plus, il n'y a pas de chance de promotion comme à l'université vu qu'il n'y a qu'une catégorie de professeurs à plein temps.

En plus de cette instabilité relative dans son emploi, le professeur du collégial se voit classifié ou «déclassifié» de façon unilatérale par le ministère de l'Éducation. Le professeur peut voir son salaire diminué arbitrairement de deux ou trois mille dollars d'un seul coup, sans possibilité de recours à l'arbitrage.

La troisième cause de cet «écartèlement» personnel du professeur de science politique au niveau collégial porte sur la nature de son enseignement. Plus précisément, le professeur au collégial doit souvent jouer un double rôle: professeur de science politique et animateur politique. Devant des étudiants ignorant tout de la science politique mais particulièrement intéressés à la politique, très souvent active, les jeunes diplômés de science politique sont très souvent tentés de ne faire que de l'action-animation politique¹⁷. Malheureusement-

15. Le professeur qui donne quinze heures de cours, qui enseigne loin des grands centres universitaires, a peu de chance de réussir à terminer son doctorat dans un contexte favorable.

16. Voir Gouvernement du Québec, arrêté en conseil no. 3812-72 du 15 décembre 1972.

17. Cette question fut fortement discutée lors du colloque d'Ottawa. Son importance nous oblige à la traiter dans ce travail.

ment, à notre avis, beaucoup de ces nouveaux professeurs aux idées originales et au grand potentiel, sont rapidement découragés par le milieu ambiant, aussi bien au niveau de l'administration qu'à celui des parents, peu disposés à laisser «leurs enfants menés par des propagandistes». La conséquence malheureuse d'une telle situation c'est, soit le départ de certains jeunes politicologues de talent de l'enseignement collégial, soit l'intégration trop inconditionnelle à une structure peu dynamique sur le plan de l'enseignement de la politique.

Le deuxième problème auquel le professeur de science politique¹⁸ du niveau collégial doit faire face, c'est celui des *instruments et des conditions de travail*. Plus précisément, le professeur du collégial doit, en moyenne, donner quinze périodes de cours par semaine à cinq groupes de trente étudiants. Il doit donc fournir un enseignement à cent cinquante étudiants sur deux ou trois sujets différents par semaine. Cette charge professorale très lourde a deux causes essentielles. La première cause est due au gouvernement du Québec qui a fixé «la norme un-quinze»¹⁹. Par cette norme, chaque collège peut engager un professeur pour quinze étudiants inscrits au CEGEP. Comme chaque étudiant doit prendre au moins sept cours par session, le professeur de science politique devrait normalement avoir trois à quatre groupes de trente étudiants par semaine. Cependant la cause véritable, celle qui a entraîné la duplication de la charge professorale, c'est l'existence de nombreux programmes *professionnels* dans certains CEGEP: certains cours professionnels n'ont que trois ou huit étudiants²⁰, ce qui a contribué à accroître la tâche des enseignants du secteur général.

La conséquence immédiate et grave de cette lourde tâche d'enseignement c'est le manque relatif de temps pour les professeurs de science politique qui désirent se tenir au courant des derniers développements de la discipline. Les politicologues de l'enseignement collégial peuvent donc,

difficilement, participer à des congrès, effectuer des travaux de recherches pour perfectionner leurs connaissances ou encore rédiger des manuels nécessaires à leur enseignement.

La deuxième dimension de notre problème est donc technique et pédagogique, à la fois. En effet, malgré des efforts d'imagination très louables²¹, les professeurs de science politique des collèges sont particulièrement démunis sur le plan des instruments de travail. Ils doivent créer de toutes pièces un enseignement dans lequel il n'y a pas de manuel, pas de centre de documentation et pas de bibliothèque suffisante (surtout dans les petits CEGEP).

La cause principale de l'absence d'un manuel de science politique de niveau collégial, ce n'est pas le manque de volonté des professeurs d'université mais leur manque d'expérience de ce niveau d'enseignement; c'est surtout le manque de temps et peut-être le manque de hardiesse des professeurs de science politique des CEGEP.

La conséquence visible de cette lacune c'est l'absence d'intérêt chez les étudiants. Ces derniers ne trouvent que des exemples «étrangers» dans les livres disponibles, alors que la société dans laquelle ils vivent les intéresse naturellement beaucoup plus. Les conférenciers invités, hommes politiques ou politicologues, les visites, etc., ne sont que des palliatifs et ne constituent pas un instrument complet et permanent de formation.

Le troisième problème relié à la situation actuelle, c'est ce que nous appelons l'*isolement*. Il apparaît en effet que les professeurs de science politique des collèges sont doublement isolés. Ils sont d'abord isolés au niveau de la pédagogie. En effet, plus de la moitié des CEGEP²² de la province n'ont qu'un professeur de science politique à plein temps. Celui-ci ne peut donc savoir si son enseignement a une certaine valeur; les expériences pédagogiques ne peuvent être discutées sur une base régulière. Ils sont surtout isolés sur le plan «vertical»: les professeurs des collèges, jusqu'à

18. Certaines dimensions de ce problème ne sont pas spécifiques à la science politique, car elles sont «déterminées» par le système d'éducation et par chacun des CEGEP.

19. Cette norme fut fixée en 1968; par elle, le ministère de l'Éducation détermine le nombre global de professeurs qu'un CEGEP peut engager chaque année.

20. A cause de l'équipement technique disponible mais aussi à cause des règlements privilégiés de certaines «corporations professionnelles».

21. Quelques exemples d'imagination méritent d'être mentionnés: visites au Parlement, colloques locaux, élections simulées, recherches sur le milieu environnant, etc.

22. Nous nous référons aux petits collèges qui sont en plus très éparpillés géographiquement: Gaspé, Rimouski, Thetford Mines, St-Jean, St-Hyacinthe, Valleyfield.

une date très récente, n'ont pas eu de contacts réguliers avec les départements des universités. Ils ne peuvent donc être au courant des dernières données et des dernières méthodes de la science politique.

Les causes de cet isolement, fortement ressenti, sont multiples. Le manque de temps, la taille des collèges, l'éloignement géographique mais aussi, et surtout, l'absence de contacts réciproques entre les deux niveaux de l'enseignement de la discipline font que, parfois, les cours de politique donnés au niveau collégial ne sont que les reflets des enseignements donnés, il y a quelques années, dans les universités²³.

La conséquence immédiate de cet isolement se traduit par une sorte d'absence de «finalité» dans l'enseignement de la science politique au niveau collégial. Plus précisément, les objectifs poursuivis dans les cours sont ceux du professeur plutôt que ceux de la discipline, dans une situation bien déterminée.

Le troisième problème relié à la situation actuelle, c'est *la place de l'enseignement de la science politique dans les collèges du Québec*. Nous avons vu auparavant que cette place n'est pas trop mauvaise. Cependant, il nous faut avouer que la science politique occupe la plus petite place dans l'enseignement collégial, comparativement à d'autres sciences humaines. Plusieurs causes possibles peuvent expliquer cette situation peu enviable.

La première cause observable c'est *l'image* de la science politique en général. Il apparaît en effet que la politique n'a pas une image «respectable» dans le milieu collégial, dans l'administration des CEGEP et dans la population. Les contestations des années 1968-1969, l'engagement (avec succès) de certains diplômés en science politique dans certains partis politiques provinciaux, la participation active au niveau de la vie politique locale de certains professeurs de science politique font que la discipline paraît peu «rassurante» auprès de personnes mal informées. Or, il n'y a pratiquement rien, à part quelques actions individuelles ou locales, qui permette de créer une image plus

favorable de la science politique québécoise, surtout au niveau collégial, là où la clientèle étudiante est la plus nombreuse.

La deuxième cause de cette «petitesse» de la science politique au niveau collégial, c'est *le système d'enseignement* lui-même. Alors que le rapport Parent préconisait une formation collégiale qui soit une ouverture d'esprit aux réalités sociales, le système que nous avons actuellement a réussi à imposer aux étudiants de ce niveau quatre cours de philosophie obligatoires²⁴, tandis qu'il n'y a pas un seul cours de science politique accessible à tous les étudiants-citoyens. La conséquence visible de cette situation c'est que les professeurs de philosophie du niveau collégial défendent farouchement leur situation privilégiée, empêchant toute modification ou réforme de l'enseignement collégial, comme par exemple la tentative en 1972 du ministère de l'Éducation²⁵ de réduire le nombre de cours obligatoires de philosophie à deux pour donner leur juste importance aux sciences humaines dans la société contemporaine.

Quant à la dernière cause de la faiblesse de la discipline dans l'enseignement collégial, c'est l'état de *rivalité ouverte* qui existe entre les sciences humaines, malheureusement aux dépens de la science politique. Plus précisément, les autres disciplines n'ont pas hésité à utiliser le mot «politique» pour créer des cours qui viennent en concurrence avec ceux de la discipline, tels «Histoire politique du Canada» (2 cours), «Histoire de la décolonisation et des problèmes du Tiers Monde», «Géographie politique», «Philosophie sociale et politique»... etc. Elles n'ont pas hésité non plus à intervenir énergiquement auprès du gouvernement provincial, du public, du ministère de l'Éducation, avec l'appui ouvert et dynamique de leur «corporation professionnelle» respective pour pousser le développement de la sociologie, de la psychologie, de l'histoire... etc, dans l'enseignement collégial, profitant peut-être efficacement des lacunes dans l'organisation des CEGEP, depuis leur création en 1967.

23. C'est une remarque, faite avec raison, par certains professeurs d'université, après rencontre avec des étudiants ayant suivi des cours de politique au niveau collégial. Elle n'est pas propre à la science politique seulement.

24. A notre connaissance, nous avons le seul système d'enseignement au monde dans lequel il y a quatre cours de philosophie obligatoires avant l'entrée à l'université.

25. Voir les références en fin d'article au sujet du projet de réforme du régime pédagogique.

Quant à la science politique, elle est trop souvent perçue comme une discipline ayant trop de rigueur scientifique, avec toute la froideur et peut-être le manque d'action que cela comporte. Il apparaît donc que pour améliorer la place de l'enseignement de la discipline au niveau collégial, les politicologues doivent agir rapidement, dans plusieurs directions à la fois. Cette action nécessaire, pour avoir des chances de succès, ne peut être l'œuvre isolée des professeurs des collèges du Québec.

Indices de solution

Dire que rien n'a été fait pour l'amélioration de l'enseignement de la science politique, au moment de la rédaction de ce texte, c'est commettre un mensonge pieux. En effet, depuis le Congrès d'Ottawa d'octobre 1972, plusieurs ébauches de solution ont été dégagées, à trois niveaux.

Au niveau de la Société canadienne de science politique, le Bureau de direction avait été unanimement d'avis que l'image de la science politique devait être revalorisée auprès du public et des autorités gouvernementales. Une série de résolutions ont été prises et leurs applications ne vont pas tarder. De même, pour aider les professeurs de CEGEP à avoir des contacts avec l'enseignement supérieur, il a été question d'établir une liste de politicologues avec leurs domaines de spécialisation et d'intérêt afin de permettre aux premiers d'organiser des conférences ou des congrès régionaux. Il a été aussi question d'un comité de manuels, sous la coordination du professeur Vincent Lemieux de l'Université Laval, pour aider les professeurs de CEGEP à réaliser le plus rapidement possible des manuels pour les trois cours les plus donnés au niveau collégial: «Introduction à la vie politique», «Processus politiques québécois et canadiens» et «Introduction à l'étude des relations internationales».

Les tentatives de solution, au niveau de la Société canadienne de science politique ont donc été nombreuses²⁶ depuis l'année dernière.

Il y a cependant deux points sur lesquels les professeurs des CEGEP aimeraient que la Société se penche: la coordination des «programmes» entre les deux niveaux d'enseignement de la science politique au Québec et l'élaboration des séminaires de perfectionnement (régionaux si possible) pour les professeurs des collèges dans les trois domaines précités.

Au niveau des départements universitaires de science politique, mentionnons d'abord que celui de l'Université de Montréal a envoyé de la documentation (sur son corps professoral et sur ses intérêts de recherches) aux professeurs des collèges, pour les inviter à venir rencontrer les représentants du département. Quant au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, le directeur, Monsieur André Bernard, a accueilli favorablement l'idée d'organiser l'automne prochain un colloque départemental auquel participeront des professeurs et étudiants de science politique des CEGEP. Le même département a aussi fait parvenir aux collèges de la province des affiches et dépliants qui, à notre avis, aident à faire connaître la discipline dans le milieu collégial.

Il reste cependant que ces efforts des départements universitaires de science politique demeurent fragmentaires. Une coordination entre les divers départements nous semble utile, sinon nécessaire, pour présenter au milieu une image cohérente de la science politique universitaire²⁷.

Au niveau des CEGEP enfin, plusieurs efforts à long terme ont été amorcés. D'abord, la structure de la coordination provinciale dans le cadre du comité de science politique du ministère de l'Éducation du Québec, a été modifiée pour permettre un contact plus fréquent et un travail plus efficace pour les délégués des collèges. Il y aura, dès septembre 1974, neuf réunions de comités de travail par année (contre quatre réunions autorisées en 1972-1973). Ensuite, le comité de coordination a entrepris une révision systématique des cours de science politique donnés au collégial, permettant ainsi l'élaboration d'un «programme» d'enseignement à long terme. Il y aura en automne 1974 un cours sur «la vie politique urbaine». En

26. Voir les procès-verbaux des réunions du Bureau de direction de la Société.

27. Depuis août 1973, on a remis sur pied, avec beaucoup de succès, le comité des Directeurs de département, dans le cadre de la Société canadienne de science politique.

1975, il y aura deux nouveaux cours, sur «les pays socialistes» et sur «les problèmes politiques du Tiers Monde». Enfin, un comité des manuels fut créé dans le but de définir les exigences d'un manuel d'enseignement pour les trois principaux cours de politique au collégial et pour recenser les instruments disponibles et accessibles qui permettront aux professeurs des CEGEP d'améliorer leur enseignement.

En dernier lieu, des représentations furent faites auprès de la Direction générale, de l'enseignement collégial pour qu'un cours de politique, qui reste à définir²⁸, soit accessible à *tous* les étudiants de niveau collégial, quelle que soit leur option universitaire future.

Il apparaît donc que plusieurs efforts ont été faits par les professeurs des CEGEP pour améliorer la situation de la science politique dans les collèges du Québec. Ces efforts sont cependant trop récents pour donner des résultats concrets et visibles. Il nous reste à souhaiter que les trois niveaux mentionnés coordonnent leurs efforts de façon plus systématique, pour résoudre efficacement une série de problèmes communs, sinon complémentaires. La solution des problèmes étudiés dans ce travail a, elle, une fin commune et indiscutable: l'amélioration de l'enseignement de la science politique au Québec.

Perspectives d'avenir

Sans faire preuve d'un optimisme exagéré, il nous semble que l'enseignement de la science politique dans les collèges du Québec est promis à un avenir meilleur. Sur le plan de la clientèle étudiante²⁹, leur nombre atteindra un maximum vers 1975-1976 dans les régions de la Gaspésie, Rive-Sud, de Québec, des Cantons de l'Est, de Montréal métropolitain et de l'Abitibi-Témiscamisque, tandis que dans toutes les autres régions cette clientèle croîtra régulièrement jusqu'en 1982. Il apparaît donc que l'enseignement de la politique au niveau collégial constituera une source de débouchés de plus en plus importante pour les diplômés en maîtrise en science politique.

28. André Potvin, professeur au Collège Ahuntsic et membre du bureau de direction de la S.C.S.P. a accepté de réfléchir sur cette question.

29. Robert Maheu: «Analyse des perspectives d'avenir 1970-1982: la clientèle de niveau collégial par régions». In *Prospectives*, n° spécial sur la régionalisation de l'enseignement collégial, Montréal, décembre 1972, pp. 380-393.

Des changements importants sont à prévoir dans les deux ou trois prochaines années: les indices de tels changements sont: l'accueil favorable par la DGEC à l'idée d'un cours accessible à *tous* les étudiants de niveau collégial; la réalisation, d'ici deux ans, de manuels d'enseignement correspondant au niveau et aux besoins des étudiants québécois; les relations plus étroites et plus constantes avec la S.C.S.P. et les départements universitaires, qui sont prêts à intervenir auprès des autorités gouvernementales, en faveur de la science politique au collégial; enfin, l'indice le plus probant peut-être, c'est la volonté manifestée par la majorité des professeurs de politique de niveau collégial de faire carrière à ce niveau, même si la situation actuelle est relativement difficile. Ils semblent être prêts à assumer leur responsabilité et sont décidés à lutter pour améliorer cet enseignement. «L'amateurisme éclairé» du début des CEGEP a donc laissé place à un professionnalisme axé sur la compétence.

Conclusion

Les auteurs de ce texte ont voulu être brefs sur les perspectives d'avenir de l'enseignement de la science politique dans les collèges du Québec. Ils n'ont pas voulu être des prophètes. D'ailleurs ce n'est pas le but de cet article. Son seul but était de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance et conscience de la situation passée et présente, des problèmes (leurs causes et leurs conséquences), de l'enseignement de la discipline dans les collèges de la province. En passant, les auteurs espèrent d'abord avoir souligné avec suffisamment de clarté que tous les problèmes ne sont pas discutés, que toutes les causes ne sont pas mises en valeur et surtout qu'il n'y a pas de solution miracle immédiate. Ils espèrent enfin que la prise de conscience de cette situation, tout en amenant un règlement rapide de certains petits conflits entre départements universitaires³⁰, permettra une collaboration réelle et active de tous les politicologues du Québec intéressés à l'amélioration de l'enseignement et à la valorisation de l'image de la science politique au Québec.

30. Celui que nous avons à l'esprit concerne «les structures d'accueil» aux départements universitaires: les prérequis en mathématiques ne sont pas uniformes au Québec, cela, au détriment des étudiants.

BIBLIOGRAPHIE

- Paul-Émile Gingras:** «Place aux sciences humaines», in *Prospectives*, numéro spécial: *Aspects de la didactique*, Montréal, Avril 1973, pp. 104-107.
- Robert Maheu:** «Analyse des perspectives d'avenir: la clientèle de niveau collégial par régions». In *Prospectives*, numéro spécial: *La régionalisation de l'enseignement collégial*, Montréal, Décembre 1972, pp. 380-393.
- Léo Paré:** «Le régime pédagogique de l'enseignement collégial», 25 octobre 1972. DGEC, «document de travail» du 11 septembre 1972 et cinq annexes.
- Gouvernement du Québec:** *Décret tenant lieu de convention collective entre le personnel enseignant et les collèges d'enseignement général et professionnel*. Arrêté en conseil n° 3812-72 du 15 décembre 1972, 107 pages.
- Gouvernement du Québec,** Ministère de l'Éducation: François Cloutier: *L'éducation au Québec en 1971*, Rapport des activités du ministère de l'Éducation en 1971, Québec, 29 février 1972, 262 pages.
- CLESEC (comité de liaison enseignement supérieur, enseignement collégial): *Structures d'accueil aux études universitaires du premier cycle pour septembre 1973*, Québec, 23 février 1973, 30 pages.
- Cahiers de l'enseignement collégial:* 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974.
- Gouvernement du Québec,** Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial: *CEGEP 1973*, 40 pages.
- Service des programmes et examens: *Coordination des programmes: Organisation, coordination et comités 1970-1971*, Octobre 1970, 105 pages.
- Service des programmes et examens: *Coordination des programmes: Compte rendu des réunions des DSP, des directeurs de secteur et des coordonnateurs*, 10 octobre 1971, 62 pages.
- Service des programmes et examens: *Coordination des programmes 1971-1972*, Novembre 1971, 95 pages.
- Service des programmes et examens: *Coordination des programmes 1972-1973*, Novembre 1972, 93 pages.
- Service des programmes et examens: *Le coordonnateur au niveau collégial, année 1971-1972*, Juillet 1971.
- Service des programmes et examens: *Le coordonnateur au niveau collégial, année 1972-1973*, Juillet 1972.
- Service des programmes et examens: *Le coordonnateur et les comités de programmes et disciplines de l'enseignement collégial, 1973-1974*, Mai 1973.
- Ghislaine Roquet:** *Rapport du comité d'étude des cours communs à tous les étudiants du CEGEP*, 1er décembre 1970, 70 pages.
- Rapport annuel** du comité n° 1 des directeurs des services pédagogiques 1971-1972: *Institution d'un système d'évaluation de l'apprentissage par crédits au niveau collégial*, Juin 1972, 77 pages.



Ateliers des Sourds (Montréal inc.)